

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 JUILLET 2015**

---

Présents : MM. GUILLAUME, DAVASE, PILLIER, CUREAUDEAU, HUBERT, CHAMPION et Mmes NIVELLE, ROBINEAU, AUDEBRAND, CLEMOT

Absents excusés: Mmes BERNET-CARAMAM, HALIN, BOURSIN, MM. QUINCHARD et IMHOFF

### **Devis – menuiseries de l'école**

#### Clôture et portillon

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le devis de la SARL HAY Bruno concernant la fourniture et la pose d'une clôture avec un portillon pour l'école, d'un montant de 1 680 euros hors taxes, soit 2 016 euros TTC.

#### Fenêtres et porte

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté le devis de la SARL HAY Bruno pour la fourniture et pose de 4 fenêtres et d'une porte, un montant de 7 907 euros hors taxes, soit 9 488.40 € TTC.

### **Convention de participation aux charges de fonctionnement des écoles avec la commune de Doué-la-Fontaine**

Monsieur le Maire a présenté au conseil la convention de la ville de Doué-la-Fontaine relative aux frais de participation de la scolarité des enfants domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a accepté la participation de 480 € pour un enfant, au titre de l'année scolaire 2014/2015.
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention.

### **Avenant à la convention avec le service de santé au travail**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte l'avenant à la convention de mise à disposition du service de Santé au travail du Centre Hospitalier de Saumur, concernant le coût des consultations des agents communaux, au titre de l'année 2015 et a autorisé le Maire à le signer.

### **Avis sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale,**

Monsieur le Maire a présenté au conseil l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Cet avant-projet est soumis pour avis au conseil municipal.

Le Saumurois comprendrait :

La communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, la communauté de communes de Doué-la-Fontaine, la communauté de communes de Gennes, la communauté de communes de Longué-Jumelles et la communauté de communes de Noyant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a émis un avis défavorable à l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale, car le territoire proposé est surdimensionné et ne correspond pas au bassin de vie du Saumurois.

### **Présentation du projet d'aménagement et de développement Durables,**

Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement et de développement durables au conseil municipal.